

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 2 février 2023

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 2 février 2023.

Pièce jointe : procès-verbal de la séance du CA du 2 février 2023

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... **20 MARS 2023**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Désignation des entités appelées à nommer un représentant au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg : représentant du secteur d'activité économique architecture, aménagement, construction (1)

Vu le code de l'éducation,

Vu l'article 4 des statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil scientifique le 2 mars 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études le 2 mars 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le comité social d'administration le 6 mars 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ :

- Au titre des entités appelées à nommer un représentant et un suppléant de même sexe pour siéger au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, dans la catégorie des représentants des secteurs d'activité économiques de l'INSA Strasbourg, domaine Architecture, aménagement, construction :

- Le Conseil régional de l'ordre des architectes (CROA) du Grand Est.

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... **20 MARS 2023**

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Désignation des entités appelées à nommer un représentant au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg : représentant du secteur d'activité économique architecture, aménagement, construction (2)

Vu le code de l'éducation,

Vu l'article 4 des statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil scientifique le 2 mars 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études le 2 mars 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le comité social d'administration le 6 mars 2023,

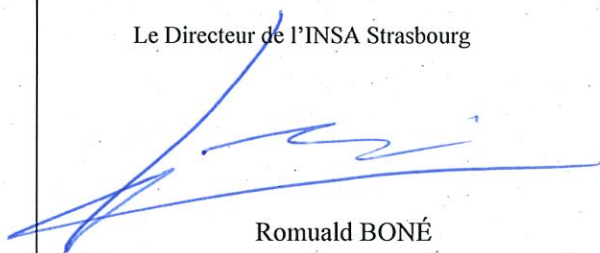
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ :

- Au titre des entités appelées à nommer un représentant et un suppléant de même sexe pour siéger au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, dans la catégorie des représentants des secteurs d'activité économiques de l'INSA Strasbourg, domaine Architecture, aménagement, construction :

- La Fédération Française du Bâtiment (FFB) du Bas-Rhin.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **20 MARS 2023**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Désignation des entités appelées à nommer un représentant au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg : représentant du secteur d'activité économique de l'industrie (1)

Vu le code de l'éducation,

Vu l'article 4 des statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil scientifique le 2 mars 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études le 2 mars 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le comité social d'administration le 6 mars 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ :

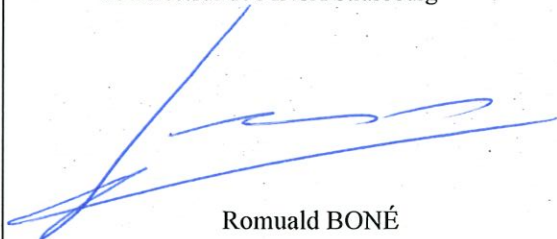
- Au titre des entités appelées à nommer un représentant et un suppléant de même sexe pour siéger au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, dans la catégorie des représentants des secteurs d'activité économiques de l'INSA Strasbourg, domaine de l'industrie :

- L'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Alsace.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **20 MARS 2023**

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Désignation des entités appelées à nommer un représentant au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg : représentant du secteur d'activité économique de l'industrie (2)

Vu le code de l'éducation,

Vu l'article 4 des statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil scientifique le 2 mars 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études le 2 mars 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le comité social d'administration le 6 mars 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ :

- Au titre des entités appelées à nommer un représentant et un suppléant de même sexe pour siéger au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, dans la catégorie des représentants des secteurs d'activité économiques de l'INSA Strasbourg, domaine de l'industrie :

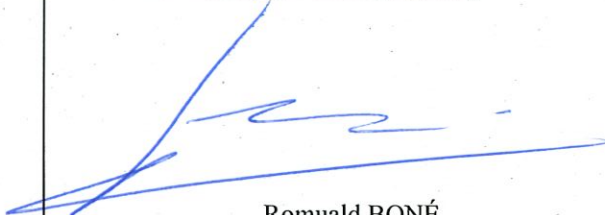
- La Fédération SYNTEC.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **20 MARS 2023**

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg


Romuald BONÉ


Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Désignation des entités appelées à nommer un représentant au conseil d'administration de l'INSA
Strasbourg : représentant d'une organisation syndicale d'employeur

Vu le code de l'éducation,

Vu l'article 4 des statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil scientifique le 2 mars 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études le 2 mars 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le comité social d'administration le 6 mars 2023,

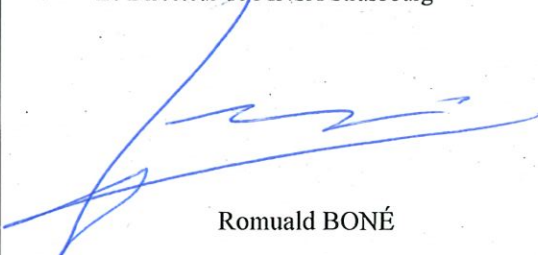
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ :

- Au titre de l'entité appelée à nommer un représentant d'une organisation syndicale d'employeurs, et un suppléant de même sexe, pour siéger au conseil d'administration :

- Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) du Grand Est, appelé à désigner un représentant d'une organisation syndicale d'employeurs.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **20 MARS 2023**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Désignation des entités appelées à nommer un représentant au conseil d'administration de l'INSA
Strasbourg : représentant d'une organisation syndicale de salariés

Vu le code de l'éducation,

Vu l'article 4 des statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil scientifique le 2 mars 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études le 2 mars 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le comité social d'administration le 6 mars 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ :

- Au titre de l'entité appelée à nommer un représentant d'une organisation syndicale de salariés, et un suppléant de même sexe, pour siéger au conseil d'administration :

- L'union régionale de l'organisation syndicale de salariés la plus représentative au niveau national, appelée à nommer un représentant salarié cadre en fonctions dans une entreprise.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **20 MARS 2023**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Désignation de l'établissement d'enseignement secondaire appelé à nommer un représentant au conseil des études de l'INSA Strasbourg

Vu le code de l'éducation,

Vu l'article 36 des statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil scientifique le 2 mars 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études le 2 mars 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le comité social d'administration le 6 mars 2023,

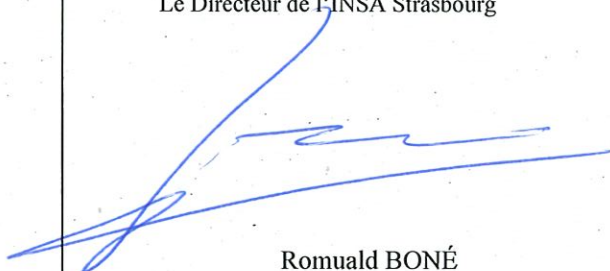
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ :

- Au titre de l'établissement d'enseignement secondaire appelé à nommer un représentant, et un suppléant de même sexe, au conseil des études :

- Le lycée Couffignal de Strasbourg.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **20 MARS 2023**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Compte financier 2022

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,
Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion
budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à
caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique
et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,
Vu le code de l'éducation,*

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 185,59 ETPT sous plafond d'emplois législatif
63,07 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 26 540 873,02 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 19 452 935,11 € en personnel
 - 3 248 646,90 € en fonctionnement et intervention
 - 3 839 291,01 € en investissement
- 29 137 235,19 € de crédits de paiement dont :
 - 19 449 477,95 € en personnel
 - 3 130 594,04 € en fonctionnement et intervention
 - 6 557 163,20 € en investissement
- 29 942 515,98 € de recettes
- 805 280,79 € de solde budgétaire excédentaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- 521 022,67 € de variation de trésorerie
- 1 401 346,47 € de résultat patrimonial
- 2 260 616,60 € de capacité d'autofinancement
- 1 072 498,98 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat 2022 à hauteur de 1 401 346,47 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

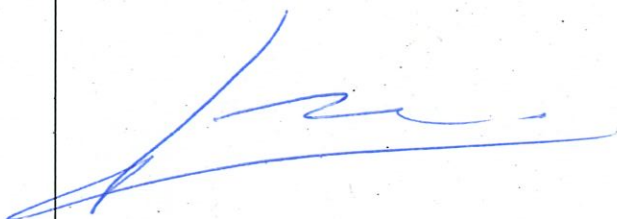
Le rapport du ou des commissaires aux comptes est joint à la présente délibération.

Acte transmis aux autorités de tutelle le**20 MARS 2023**

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Extinction progressive du diplôme d'établissement architecture au Caire

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études le 2 mars 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

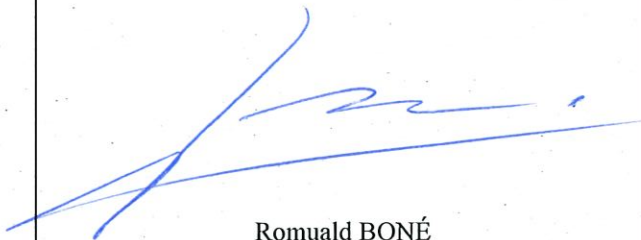
- La fermeture progressive du diplôme d'établissement architecture au Caire : fin des recrutements à compter de l'année universitaire 2023-2024 et accompagnement des étudiants en cours de formation jusqu'à leur diplomation ou leur passage en année supérieure.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **20 MARS 2023**

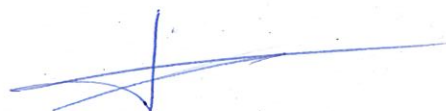
Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Ouverture au titre de 2023 des possibilités de promotion par sections du Conseil national des universités (CNU) pour l'accès des maîtres de conférences au corps des professeurs des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le comité social d'administration en sa séance du 6 mars 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Dans le cadre de la campagne de promotion interne du corps des maîtres de conférences vers le corps des professeurs des universités au titre de l'année 2023 :
 - une possibilité de promotion parmi deux sections du groupe IX du CNU, en section 60 ou en section 63.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **20 MARS 2023**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 15

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 mars 2023

Objet : Lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le comité social d'administration le 6 mars 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Les lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs.

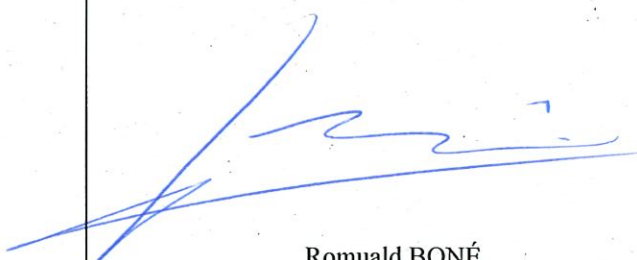
Pièce(s) jointe(s) : Lignes directrices de gestion de l'INSA Strasbourg relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs

Acte transmis aux autorités de tutelle le **20 MARS 2023**

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg


Romuald BONÉ


Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Délibération concernant la demande du collectif 384

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ LA RÉOLUTION SUIVANTE :

- « Le Conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, est en accord avec la demande formulée par Collectif 384 en faveur de l'intégration au RIPEC des enseignants du second degré affectés dans le supérieur (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs) entré en vigueur le 1er janvier 2022.

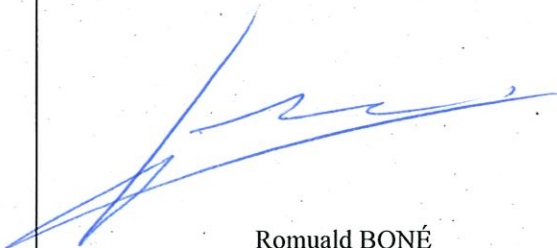
Le Conseil considère que cette demande se fonde sur un principe d'équité qui voudrait qu'à fonction et tâche équivalentes, la rémunération doit être identique. De plus, le Conseil considère que ce manque d'équité pourrait engendrer une baisse de motivation des enseignants concernés. »

Acte transmis aux autorités de tutelle le **20 MARS 2023**

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg


Romuald BONÉ


Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Adhésion à la fondation partenariale UNIT par OpenINSA : mandat au directeur de l'INSA Toulouse

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE À L'UNANIMITÉ :

- Le directeur de l'INSA Strasbourg à donner mandat au directeur de l'INSA Toulouse pour adhérer à la fondation partenariale UNIT pour le compte des établissements du Groupe INSA dans le cadre d'OpenINSA.

Pièces jointes : statuts de la fondation UNIT et mandat au directeur de l'INSA Toulouse

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... **20 MARS 2023**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Modification du vade-mecum 2023 relatif au remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Les modifications apportées au vade-mecum relatif au remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement applicable à l'INSA Strasbourg pour l'année 2023.

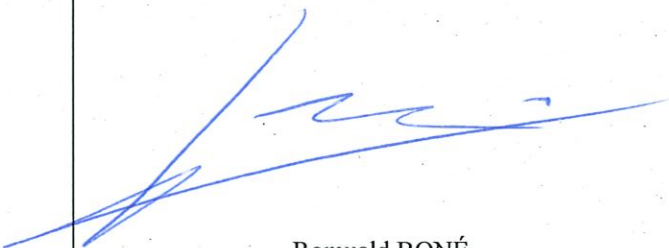
Pièce(s) jointe(s) : vade-mecum 2023 modifié

Acte transmis aux autorités de tutelle le **20 MARS 2023**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg


Romuald BONÉ


Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 21

Pour : 15

Contre : 1

Abstention : 5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Règlement interne des études et examens (RIEE) - année universitaire 2023-2024

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études le 2 mars 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- Le Règlement interne des études et examens (RIEE) applicable aux nouveaux entrants 2023-2024 et à tous ceux qui rejoignent la cohorte à la rentrée universitaire 2023.

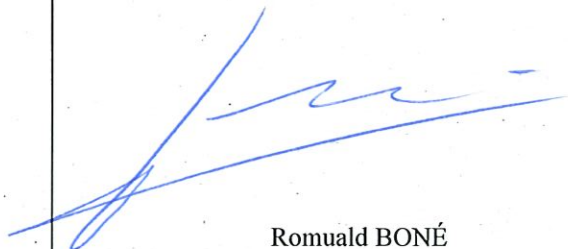
Pièce jointe : RIEE 2023-2024

Acte transmis aux autorités de tutelle le **20 MARS 2023**

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Calendrier universitaire 2023-2024

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études le 2 mars 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le calendrier universitaire 2023-2024 de l'INSA Strasbourg.

Pièce jointe : Calendrier universitaire 2023-2024

Acte transmis aux autorités de tutelle le **20 MARS 2023**

Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 MARS 2023

Objet : Avenant au contrat de mise à disposition de moyens techniques et numériques de la plateforme mécanique au profit d'un étudiant entrepreneur

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La conclusion de l'avenant au contrat de mise à disposition de moyens techniques et numériques de la plateforme mécanique au profit d'un étudiant entrepreneur.

Pièces jointes : - avenant au contrat de mise à disposition de moyens
- contrat de mise à disposition de moyens (pour mémoire)

20 MARS 2023	
Acte transmis aux autorités de tutelle le	Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 16 mars 2023

Objet : Convention Ademe projet Calcination responsable des Boues papetières et Valorisation du minéral dans les matériaux cimentaires : acceptation d'une subvention

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La convention avec l'Ademe portant attribution d'une subvention dans le cadre du projet Calcination responsable des Boues papetières et Valorisation du minéral dans les matériaux cimentaires.

Pièce jointe : convention

Acte transmis aux autorités de tutelle le 20 MARS 2023	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 16 mars 2023
	
Romuald BONÉ	Bruno FYOT